

DECISION D'APPROBATION DE MODELE  
N° 93.00.482.002.1 DU 7 OCTOBRE 1993

Ensemble de mesurage de liquides autres que l'eau  
**IVE INDUSTRIE**, modèle BA5,  
destiné à l'avitaillement en hydrocarbures  
de navires et d'aéronefs  
(PRECISION COMMERCIALE)

LA PRESENTE DECISION EST PRONONCEE EN APPLICATION DU DECRET N° 88-682 DU 6 MAI 1988 RELATIF AU CONTROLE DES INSTRUMENTS DE MESURE, DU DECRET N° 73-788 DU 4 AOUT 1973 MODIFIE, PORTANT APPLICATION DES PRESCRIPTIONS DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE RELATIVES AUX DISPOSITIONS COMMUNES AUX INSTRUMENTS DE MESURAGE ET AUX METHODES DE CONTROLE METROLOGIQUE ET DU DECRET N° 73-791 DU 4 AOUT 1973 RELATIF A L'APPLICATION DES PRESCRIPTIONS DE LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE AU CONTROLE DES COMPTEURS VOLUMETRIQUES DE LIQUIDES AUTRES QUE L'EAU ET DE LEURS DISPOSITIFS COMPLEMENTAIRES.

**FABRICANT**

IVE INDUSTRIE, 68, rue Albert Einstein, 13794  
Aix en Provence Cedex 3.

**CARACTERISTIQUES**

L'ensemble de mesurage de liquides autres que l'eau IVE INDUSTRIE, modèle BA5, est un ensemble de distribution à poste fixe de carburants pour navires et aéronefs.

Il est essentiellement composé :

- d'une pompe à palettes fonctionnant à la pression maximale de 2 bar et au débit maximal de 5 m<sup>3</sup>/h ;
- d'un séparateur de gaz SATAM, modèle EC 30-5, approuvé par le certificat d'approbation

C.E.E. de modèle n° 86.0.01.522.3.3 du 3 septembre 1986 (1) ;

- d'un mesureur SATAM, modèle MA 26-5, approuvé par le certificat d'approbation C.E.E. de modèle n° 85.0.01.422.1.3 du 26 avril 1985 (2) muni d'un émetteur d'impulsions ALMA, modèle LOGITRON ;

- d'un dispositif calculateur indicateur électronique ALMA, modèle MICROCOMPT, approuvé par la décision n° 89.1.09.450.1.3 du 5 décembre 1989 (3) modifiée par la décision n° 91.00.510.005.1 du 12 septembre 1991 (4) ;

- d'un flexible de livraison monté sur enrouleur ;

- d'un robinet d'extrémité comportant un clapet anti-retour.

Les principales caractéristiques métrologiques sont les suivantes :

- débit maximal : 5 m<sup>3</sup>/h
- débit minimal : 0,15 m<sup>3</sup>/h
- pression maximale : 2 bar
- liquides mesurés : essence, supercarburant, essence avion, gasoil, kérosène
- échelon de volume : 0,1 l
- livraison minimale : 50 l.

**INSCRIPTION REGLEMENTAIRE**

La plaque d'identification des instruments concernés par la présente décision doit porter le numéro et la date figurant dans son titre.

(1) *Revue de Métrologie*, septembre 1986, page 767.

(2) *Revue de Métrologie*, mai 1985, page 403.

(3) *Revue de Métrologie*, décembre 1989, page 1444.

(4) *Revue de Métrologie*, septembre 1991, page 910.



**DEPOT DE MODELE**

Les plans et schémas ont été déposés à la direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement Provence-Alpes-Côte-d'Azur et à la sous-direction de la métrologie.

**VALIDITE**

La présente décision a une validité de dix ans à partir de la date figurant dans son titre.

**ANNEXES**

Notice descriptive.

Photographies n<sup>os</sup> 6018-1 et 2.

Plan de scellement n° 6018-3.

---

POUR LE MINISTRE ET PAR DELEGATION :

PAR EMPECHEMENT DU DIRECTEUR DE L'ACTION REGIONALE  
ET DE LA PETITE ET MOYENNE INDUSTRIE,  
L'INGENIEUR EN CHEF DES INSTRUMENTS DE MESURE,

J. HUGOUNET

---



## NOTICE DESCRIPTIVE

**Ensemble de mesurage de liquides  
autres que l'eau  
IVE INDUSTRIE, modèle BA5,  
destiné à l'avitaillement en hydrocarbures  
de navires et d'aéronefs**

L'ensemble de mesurage de liquides autres que l'eau IVE INDUSTRIE, modèle BA5, est destiné à la distribution du gasoil, de l'essence, du kérosène, et du supercarburant dans les ports et aéroports.

Il est équipé principalement d'un groupe de pompage, d'un séparateur de gaz, d'un mesureur entraînant un émetteur d'impulsions relié à un dispositif calculateur indicateur électronique de volumes, d'un flexible plein sur enrouleur avec robinet d'extrémité et d'un détecteur de présence de ce dernier.

Le groupe de pompage est constitué d'une pompe à palette, entraînée par un moteur électrique antidéflagrant, munie d'un clapet anti-retour avec préfiltre.

Le dispositif calculateur indicateur électronique ALMA, modèle MICROCOMPT, est doté d'un afficheur de cinq caractères indiquant alternativement le volume brut en décilitres et les messages destinés à l'utilisateur.

L'autorisation de livraison est donnée par un commutateur à clef ou un dispositif électronique à badges ayant fait l'objet d'une décision d'approbation de modèle.

L'ajustage de l'ensemble de mesurage peut s'effectuer de deux façons :

**a) mécanique :**

Au moyen d'un levier articulé indexé sur secteur cranté doté d'une vis de verrouillage de l'ajustage protégée par une coupelle plombée.

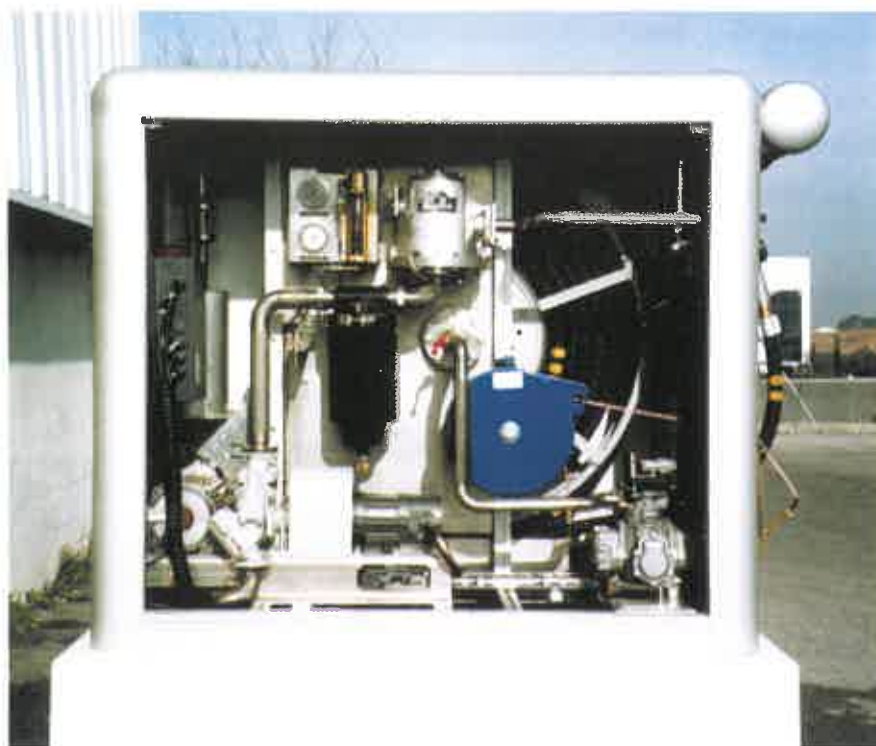
**b) électronique :**

Par modification des coefficients mémorisés en mémoire vive secourue. Cette intervention ne peut se faire sans déplombage du carter du dispositif calculateur indicateur.



■ N° 6018-1

**ENSEMBLE DE MESURAGE DE LIQUIDES AUTRES QUE L'EAU IVE INDUSTRIE, BA5, DESTINE A L'AVITAILLEMENT  
EN HYDROCARBURES DE NAVIRES ET D'AERONEFS**



■ N° 6018-2

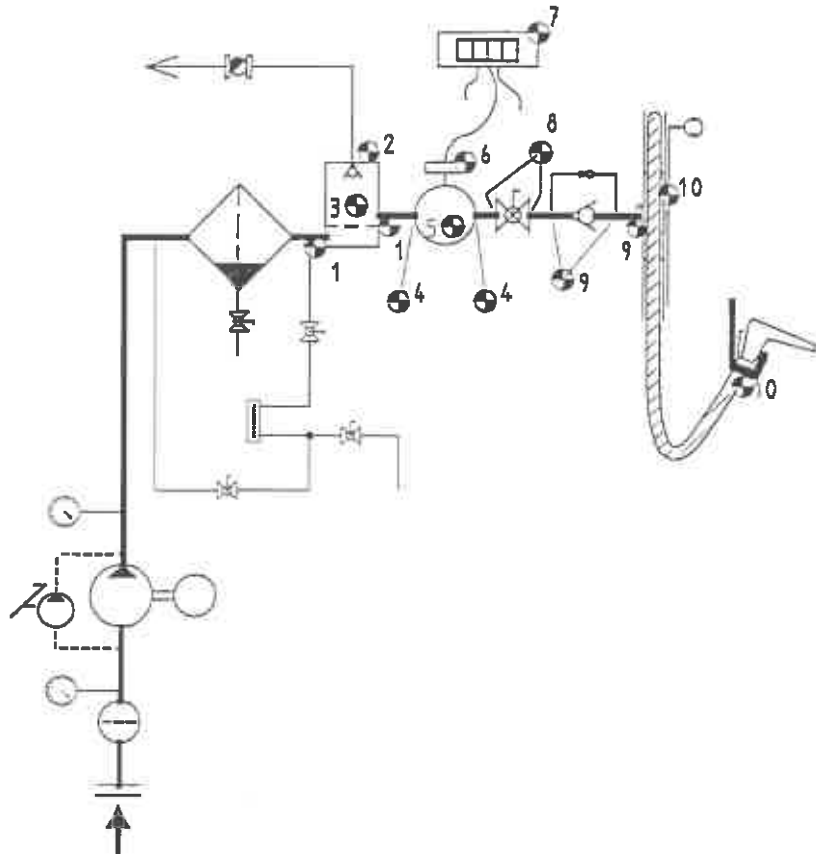
ENSEMBLE DE MESURAGE DE LIQUIDES AUTRES QUE L'EAU IVE INDUSTRIE, BA5, DESTINE A L'AVITAILLEMENT  
EN HYDROCARBURES DE NAVIRES ET D'AERONEFS



■ N° 6018-3

ENSEMBLE DE MESURAGE DE LIQUIDES AUTRES QUE L'EAU IVE INDUSTRIE, BAS, DESTINE A L'AVITAILLEMENT  
EN HYDROCARBURES DE NAVIRES ET D'AERONEFS

Plan de scellement



- Plombs n° 1 : Scellent les brides entrée et sortie du dégazeur
- Plomb n° 2 : Interdit le démontage de la mise à l'atmosphère
- Plomb n° 3 : Interdit le démontage du dégazeur
- Plombs n° 4 : Scellent les brides entrée et sortie du mesureur
- Plombs n° 5 : Interdisent le démontage du mesureur
- Plomb n° 6 : Interdit le démontage du compteur d'impulsions
- Plombs n° 7 : Interdisent l'ouverture de l'indicateur électronique et scellent l'accès aux cartes afficheur et système ainsi que l'accès aux coefficients
- Plombs n° 8 : Interdisent le démontage de la vanne d'ajustage
- Plombs n° 9 : Interdisent le démontage anti-retour et enrouleur
- Plombs n° 10 : Scellent les entrées-sorties du flexible
- Plomb n° 11 : Scelle la plaque d'identification de l'ensemble de mesureur